



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

E-mail bids to:
Connie.Wright@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Onsite Mobile Shredding for Protected "B"		Date September 28, 2022
Solicitation No. – N° de l'invitation 202300803/A		Amendment No. – No. de la modification : 002
Client Reference No. - No. De Référence du Client 202300803		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2:00 PM / 14h00 Heure	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On / le :	October 20, 2022	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Connie.Wright@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 613-791-9647		Facsimile No. – No. de télécopieur

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- Répondre aux questions posées;
- Modifier la section 3.2.6 de l'Énoncé des travaux.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : La GRC pourrait-elle clarifier sa définition de « bihebdomadaire » afin que le terme signifie toutes les deux semaines? Nous voulons être clairs quant au nombre de visites nécessaires pour atteindre les estimations mensuelles de 7 800 et 4 000 gallons.

Réponse 1 : « Bi-hebdomadaire » signifie toutes les deux semaines. Les services seront requis quotidiennement au début du contrat pour rattraper le retard accumulé.

Question 2 : En ce qui concerne le point 3.2.6, dans le certificat de destruction, le volume de matériel détruit en livres est indiqué sur le certificat de destruction. La GRC pourrait-elle envisager de supprimer cette exigence? Ou permettre le rapprochement des livres déchiquetées et leur présentation à la GRC dans les deux jours suivant la destruction.

Réponse 2 : Nous avons tenu compte de votre demande. Voir la modification 002.

Question 3 : La GRC prendrait-elle en considération le déchiquetage dans une installation si le transport était effectué dans des véhicules scellés et non marqués et si tout le personnel transportant ou déchiquetant les documents selon les spécifications requises possède au moins une habilitation de niveau II (Secret)?

Réponse 3 : La GRC n'envisagera pas la possibilité de faire faire le déchiquetage dans une installation à l'extérieur.

FIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES



MODIFICATIONS À L'INVITATION

- 1) À la page 21,

SUPPRIMER

Volume de matériel détruit : le volume sera mesuré en livres et chaque bac peut contenir 250 livres de papier;

INSÉRER

Volume de matériel détruit : le volume sera mesuré en livres et chaque bac peut contenir 250 livres de papier; un rapprochement des livres déchiquetées sera effectué et soumis dans les trois (3) jours ouvrables suivant la destruction.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES